



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Nicolas Kolly / Roland Mesot

QA 3055.12

Construction d'un bâtiment administratif provisoire pour l'administration de l'HFR

I. Question

Nous avons pris connaissance dans la Feuille officielle du 15 juin 2012 que l'HFR Fribourg met à l'enquête « un bâtiment administratif provisoire pour surfaces administratives », ceci sur le site de l'Hôpital cantonal de Fribourg.

Compte tenu de la situation dans laquelle se trouve actuellement l'HFR Fribourg et considérant les réflexions sur l'avenir du HFR Fribourg, nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la nature de ce bâtiment administratif (grandeur, affectation exacte, coût de construction) ?
2. Quelle est sa durée d'utilisation, étant donné qu'il s'agit d'une construction provisoire ?
3. Sachant que le coût de l'administration de l'HFR Fribourg est supérieur à la moyenne nationale, quelle sera l'incidence de l'utilisation de ce nouveau bâtiment sur les coûts administratifs de l'HFR Fribourg ?
4. Où se trouvent actuellement les surfaces administratives de l'HFR Fribourg, et particulièrement les collaborateurs ? Qui sont les personnes qui occuperont ces nouvelles surfaces provisoires, respectivement ces nouvelles places seront-elles occupées par des collaborateurs administratifs provenant d'autres sites du HFR ?
5. Quels sont les besoins de l'HFR Fribourg en ce qui concerne de nouvelles surfaces administratives ?
6. Le Conseil d'Etat estime-t-il nécessaire que les surfaces administratives soient toutes centralisées à Fribourg ?

21 juin 2012

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le projet de construction d'un bâtiment administratif provisoire répond à un besoin de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal en locaux supplémentaires. Ce nouveau bâtiment n'abritera que des surfaces administratives et permettra de libérer des surfaces dans les bâtiments existants afin de les utiliser pour l'activité médicale. Celle-ci ne fait en effet que croître et l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal est depuis longtemps en manque de locaux. C'est notamment le cas pour les urgences par

exemple et c'est également pour cette raison principalement que l'unité de psychiatrie de crise prévue par la planification hospitalière n'a pas encore été réalisée à ce jour.

Le bâtiment projeté se situe à l'est du bâtiment 6, qui héberge pour l'essentiel de l'administration ainsi que différentes consultations médicales. Le programme des locaux comprend 66 bureaux, 3 locaux de nettoyage et déchets, ainsi que 3 groupes sanitaires, le tout réparti sur 3 niveaux. Sur 2 niveaux, une passerelle reliera la nouvelle construction et le bâtiment 6.

Le système constructif de ce bâtiment n'est pas encore défini. Le marché fera l'objet d'un appel d'offres avec la possibilité de proposer soit des conteneurs (constructions préfabriquées métalliques), soit des modules préfabriqués en bois ou de fabrication mixte bois et béton.

Pour les questions précises posées par les députés Nicolas Kolly et Roland Mesot, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme suit :

1. Quelle est la nature de ce bâtiment administratif (grandeur, affectation exacte, coût de construction) ?
2. *Quelle est sa durée d'utilisation, étant donné qu'il s'agit d'une construction provisoire ?*

Les dimensions du bâtiment sont les suivantes :

- > Taille : 36,565 m x 14,40 m x 11,86 m (hauteur)
- > Surface brute de plancher : 1670 m²
- > Volume (cube SIA) : 6626 m³

Le coût de la construction a été devisé à 3 millions de francs.

Quant à son affectation exacte, il s'agit donc de bureaux pour l'administration, l'objectif étant de libérer de la surface pour les prestations médicales.

Selon la demande de permis de construire, la durée prévue de son utilisation est de 10 ans.

3. *Sachant que le coût de l'administration de l'HFR Fribourg est supérieur à la moyenne nationale, quelle sera l'incidence de l'utilisation de ce nouveau bâtiment sur les coûts administratifs de l'HFR Fribourg ?*
4. *Où se trouvent actuellement les surfaces administratives de l'HFR Fribourg, et particulièrement les collaborateurs ? Qui sont les personnes qui occuperont ces nouvelles surfaces provisoires, respectivement ces nouvelles places seront-elles occupées par des collaborateurs administratifs provenant d'autres sites du HFR ?*
5. *Quels sont les besoins de l'HFR Fribourg en ce qui concerne de nouvelles surfaces administratives ?*

Ce ne sont pas des besoins supplémentaires de l'administration qui justifient la construction de ces nouvelles surfaces. L'HFR Fribourg – Hôpital cantonal a besoin de surfaces supplémentaires pour les prestations médicales (augmentation de nombre de médecins, forte augmentation des prestations ambulatoires – urgences, consultations) et réaliser l'unité de psychiatrie de crise. Les coûts usuels d'amortissement de l'investissement viendront s'ajouter à ceux de l'exploitation de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal (électricité, chauffage, nettoyage).

A l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal, les collaborateurs administratifs se trouvent déjà actuellement dans les bâtiments existants, en particulier dans le bâtiment 6. Les mesures de

centralisation de l'administration du HFR sont terminées et les surfaces à construire ne sont pas prévues pour des collaborateurs administratifs provenant d'autres sites.

6. *Le Conseil d'Etat estime-t-il nécessaire que les surfaces administratives soient toutes centralisées à Fribourg ?*

Il ne s'agit aucunement de centraliser les surfaces administratives de l'HFR sur le site de Fribourg. Il y a des prestations administratives qui doivent être maintenues sur les autres sites. A relever par ailleurs que les surfaces administratives des autres sites connaissent une évolution semblable ; elles sont peu à peu utilisées pour les besoins des prestations médicales (augmentation de nombre de médecins, augmentation de consultations).

Le Conseil d'Etat constate que ce projet de construction répond à un besoin de l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal, puisqu'il permet de libérer de la place dans les locaux actuels de l'administration au profit d'une activité médicale en constante augmentation, afin de répondre aux besoins de la population fribourgeoise.

2 octobre 2012